

N°DBCA-2020-047

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**DEMANDE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
ENTRE LE SDIS ET CAUX SEINE AGGLO**

Le 25 juin 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *l'article 1240 du Code civil,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau*

*

* *

Le 03 avril 2020, le VSAV du Centre d'incendie et de secours de Fauville-en-Caux s'est rendu à la station essence afin de faire le complément de carburant.

Lors de ce trajet, le VSAV a été victime d'une crevaison devant le 350 rue de Normandie sur la commune de Terres-de-Caux. Le pneu arrière droit a été déchiré sur le flanc à cause d'une bouche d'égout descellée appartenant à Caux Seine Agglo.

La responsabilité de Caux Seine Agglo est engagée, aussi le Sdis 76 demande réparation auprès de celle-ci de la somme de 154,67 € correspondant au remplacement du pneu.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer le protocole d'accord transactionnel établi entre Caux Seine Agglo et le Sdis 76.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200625-DBCA-2020-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 25/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER